Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Renouvellement de récépissé - titre de séjour familial

Par Loda

Bonjour,

Je suis colombienne et sur le sol français depuis plusieurs années. J'ai demandé un nouveau titre de séjour pour motif familial alors que le précédent avait comme objet "création d'entreprise et recherche d'emploi". Après ma demande j'ai reçu un récépissé avec autorisation de travailler. Plusieurs mois plus tard et après avoir demandé de multiples fois où en était mon dossier j'ai obtenu un rdv à la préfecture. Par contre au lieu de recevoir mon nouveau titre de séjour on m'a dit que le dossier n'était pas complet (a aucun moment je n'ai eu cette information). Par la suite j'ai pu obtenir un renouvellement de mon récépissé avec mention "il n'autorise pas son titulaire à travailler" or je suis actuellement en CDI.

Ma question est : Pourquoi le second récépissé ne me permet pas de travailler alors que le 1er oui ? Y'a t il un texte de loi qui définit cette situation ?

Merci par avance.